

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.



Édito

SOMMAIRE

Page 1 :

- ◇ **Edito , sommaire, agenda**

Pages 2 à 7 :

- ◇ **Actualités Nationales** : à la Une Politique, PCH... ; focus sur les transports et la mobilité ; Brèves.

Pages 8 à 10 :

- ◇ **Infos nationales APF** : l'AG ; RePairs aidants ; dons et legs...

Pages 11 à 13 :

- ◇ **Infos territoriales** : MDPH ; Envie Autonomie ; théâtre miroir ; APEA Redon...

Pages 14 à 17 :

- ◇ **Infos DD35** :
- Arrivées et départ -
- Activités : braderies, HandiDon ;
- Groupes : Initiatives ; Caravane de l'accessibilité ; EPO ;
- Agenda sorties et activités ;

Pages 18 à 20 :

- ◇ **Journées Découvertes** : Polders et poète ferrailleur ;

Pages 21 et 22 :

- ◇ **Sports et culture**
- ◇ **Portrait, annonces**

Page 23 et 24 :

- ◇ **Page jeux**
- ◇ **Infos pratiques.**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Pour la rentrée, l'équipe Han'dizou a réalisé une version audio de ce bulletin que vous pouvez retrouver sur notre site Internet www.apf35.com. N'hésitez pas à laisser vos commentaires et suggestions pour cette équipe soucieuse d'informer l'ensemble des adhérents.

Afin de poursuivre toutes ces activités au moindre coût pour nos adhérents, nous vous rappelons l'importance de toutes les opérations ressources organisées sur le département, notamment les braderies (le calendrier est à consulter sur la page agenda) et l'opération HandiDon (vente de billets de tombola à 2 €) dont les bénéfices départementaux sont intégralement destinés au financement des activités de la Délégation d'Ille-et-Vilaine. Nous comptons sur votre mobilisation pour que cette opération soit une réussite. Un grand merci à vous !

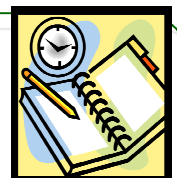
Notre Assemblée Départementale s'est déroulée le 23 septembre dernier. Le prochain bulletin trimestriel s'en fera l'écho mais, dès avant la fin octobre, vous pourrez retrouver le compte-rendu de cette rencontre sur notre site Internet. Le lancement, cet automne, de la consultation nationale en vue de l'élaboration du prochain projet associatif 2018/2023 y a notamment été annoncé.

Je vous souhaite un très bel automne riche en rencontres et en activités et, en cette rentrée, restons tous solidaires et acteurs au service de notre Mouvement APF !

Patrick Aubry,
Représentant suppléant du Conseil APF de Département.

Ne manquez pas :

- ◆ A la Une : politiques du quinquennat (p.2 et s.),
- ◆ Les services de la SNCF (p 5),
- ◆ L'AG de Colmar (p 8 et 9)
- ◆ Braderies et HandiDon (p 15)
- ◆ Programmes des activités et loisirs de la Délégation (p.17)
- ◆ La nouvelle rubrique « Portrait » vous est réservée (p 22)





● Politique : nouveau quinquennat et handicap

La feuille de route de Cluzel : un beau programme !

Début juin, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, a présenté une communication « Handicap : une priorité du quinquennat ».

Rappelant que 12 millions de Français sur 65 sont touchés par le handicap, elle a souligné la prise en compte effective et prioritaire, par le gouvernement, dans l'ensemble des réformes qu'il mettra en œuvre, des besoins des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap et

leur l'âge. Elle veut bâtir des solutions collectives en passant par le décloisonnement et la simplification en particulier pour l'accès aux droits, la qualité des services, la garantie d'une rentrée scolaire fluide avec accès aux activités périscolaires ou extrascolaires. Elle a annoncé que les modalités de revalorisation de 100 € de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) devraient être rapidement définies et que des incitations à l'embauche des personnes handicapées (exemple par



le déploiement effectif des services d'emploi accompagné) seront favorisées. Elle souhaite également que tous les trajets accessibles soient identifiés et cartographiés et elle préconise l'identification des logements adaptés et le développement de l'habitat inclusif.

Depuis les élections, l'APF pousse gouvernement et parlementaires à agir...

L'Association se démène pour que l'engagement du gouvernement à faire du handicap une priorité se traduise en mesures concrètes.

□ Sollicitation d'entretiens avec tous les ministres

□ Mise à disposition des parlementaires du "programme" de l'APF, « 2017-2022 : Changeons de cap », élaboré à partir des solutions construites par des centaines de citoyens sur www.#2017Agireensemble

De même, au cours de l'Assemblée Générale en Juin dernier à Colmar, une motion a été votée rappelant **les 5 priorités pour une Société inclusive** :

- Créer un risque Autonomie
 - Créer un revenu individuel d'existence
 - Créer un fonds public objectif 2017 à 2022
 - Lancer un plan d'action pour lutter contre le chômage des personnes en situation de handicap
 - L'inclusion scolaire.
- Des conférences téléphoniques ont été

organisées pour rappeler cette interpellation au niveau de chaque région.

Dernière minute : inquiétudes suite au CIH...

Le Comité Interministériel du Handicap, réuni le 20 septembre dernier, s'il a permis de préciser les orientations en matière de politique du handicap, a fait l'impasse sur la compensation et suscité des inquiétudes quant à la revalorisation de l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH).

AAH et AVS non financés

Le rapport de la Cour des Comptes, publié début juillet, confirme le financement incomplet de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) en 2017 (300 millions d'euros manquants). D'autre part, la transformation des contrats précaires d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) en contrats d'Accompagnement des Enfants en Situation de Handicap (AESH) n'a pas été budgétée en 2016 et 2017 (soit 200 millions d'euros de crédits manquants). La Cour des Comptes évoque aussi, de nouveau, la nécessité d'une remise à plat des multiples dispositifs et exemptions fiscales qui existent au niveau des dépenses sociales destinées aux personnes handicapées.



● Politique : objectif économies à tout prix !

Baisse des allocations logement, économies obligent...

Le gouvernement va diminuer, à compter d'octobre, de manière forfaitaire et pour tous les bénéficiaires, le montant de l'allocation logement de 5 € par mois. Cela représenterait une économie de 350 millions d'euros par an. Plus de 6 millions de locataires des parcs HLM ou privé perçoivent une allocation logement (familiale, sociale ou personnalisée). Cette baisse de 60 € par an équivaut à plus de 2 mois d'achat de pain quotidien. Une réforme de ces aides est également

envisagée en vue de faire des économies. Le projet de loi de finances pour 2018 comporte, en fait, une baisse de 2 milliards d'euros des aides au logement, soit une réduction globale supérieure à 600 € par an pour chaque foyer bénéficiaire. En compensation, le gouvernement demande aux organismes HLM de baisser les loyers du même montant pour que les locataires ne soient pas lésés, mais cela diminuera les recettes et donc la capacité financière de ces

bailleurs sociaux à construire de nouveaux logements ou rénover le patrimoine existant. Cette baisse entre en contradiction avec la volonté affichée par le Président de la République de relancer la construction de logements, notamment "très sociaux". Dans le même temps, le gouvernement prévoit de réduire dès 2018 de 3 milliards d'euros l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) acquitté par les contribuables les plus aisés.

Les associations mises à mal par la politique gouvernementale

Fin août, le secrétaire général de la FNATH (association des accidentés de la vie) a déploré la mort programmée des associations du domaine social, du fait de la politique actuelle. Il relève notamment la baisse des dotations régionales, qui vont se traduire par la diminution des subventions ; la fin de la réserve parlementaire, qui permettait chaque année de financer des actions associatives et la réduction drastique des contrats aidés. Tout cela sans concertation préalable. Alors que le secteur associatif reste un secteur particulièrement dynamique et générateur de près de 2 millions d'emplois, c'est, pour le secrétaire général, une remise en cause brutale de la liberté associative.

Fin des contrats aidés : la contestation porte ses fruits !

Les nombreuses protestations des maires confrontés à la suppression des contrats aidés ont contraint le gouvernement à temporiser. Le nombre de contrats autorisés passe à 320 000 (au lieu de 290 000), soit quand même 140 000 contrats de moins en 2017 (dont 52 000 travailleurs handicapés). Les associations de personnes handicapées sont particulièrement touchées parce qu'elles emploient en contrats aidés des travailleurs

handicapés dont elle vont devoir se séparer sans avoir les moyens de payer la totalité de leurs salaires et cotisations sociales. Il faut rappeler que le financement de ces contrats aidés, aujourd'hui supprimés, résultait des ponctions opérées sur les réserves de l'AGEFIPH et du FIPHFP (les 2 fonds pour l'emploi des travailleurs handicapés) sans compensation jusque là pour ces organismes. Dans le

même temps, la réduction programmée des dotations de l'État aux collectivités territoriales réduit fortement les capacités de celles-ci à aider et subventionner les associations.



● Politique : la réforme du code du travail

Quel impact pour les personnes en situation de handicap ?

Les projets des cinq ordonnances réformant le droit du travail prévoient, entre autres, que la conciliation entre rythme de travail et vie personnelle sera désormais du ressort des futurs accords collectifs qui s'imposeront aux contrats de travail en cours. Les organisations patronales ou syndicales liées par un accord de branche ou professionnel négocieront tous les trois ans en matière d'emploi des travailleurs handicapés. Un comité social et économique devra être créé dans les entreprises d'au moins 11 salariés, et remplacera les actuels

Comités d'Entreprise (CE) et Comité d'Hygiène de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) ainsi que les délégués du personnel. Rappelons que le CHSCT doit être consulté en matière d'intégration, d'adaptation et d'aménagement de poste des travailleurs handicapés, ainsi que sur la modification des obligations de l'employeur en matière de reclassement pour inaptitude. Les dommages et intérêts accordés par la justice aux salariés licenciés par procédure abusive seront plafonnés. Les règles en matière de pénibilité et les normes

applicables au télétravail devraient être allégées. Lorsqu'un salarié en télétravail sera victime d'un accident, celui-ci sera considéré comme un accident du travail.



● Vie autonome et PCH : quelle évaluation ?

Le rapport de l'IGAS

Pch

L'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a publié, début septembre, un

rapport d'évaluation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). L'IGAS propose d'améliorer la prestation par une mise en commun en logement partagé, la création d'une aide à la parentalité et la suppression de la barrière d'âge à 75 ans ainsi que de celle de 60 ans pour faire reconnaître le handicap. L'IGAS relève

également les difficultés d'accès à la PCH pour certains types de handicaps, notamment le handicap psychique ; des critères qui accordent une place limitée à la fonction de surveillance et ignorent les besoins de stimulation et d'aide à la compréhension, l'absence de prise en compte de l'aide ménagère, créant ainsi de grandes difficultés et de l'incompréhension pour les personnes, les moyens insuffisants des MDPH, source de tensions et d'allongement des délais et l'adaptation

insuffisante de la PCH pour les H cinq enfants. La mission estime nécessaire la publication du décret relatif aux Fonds Départementaux de Compensation. Enfin, elle souligne les inégalités territoriales dans l'octroi et la gestion de la prestation, que les usagers comprennent mal. En 2015, 184 000 personnes ont reçu une PCH, pour un montant total de 1,7 milliards d'euros.



• Transports : les services proposés par la SNCF

*Domicile/Train, du domicile à votre place assise ! Le service **Accès Plus** de la SNCF, service d'aide aux personnes à mobilité réduite, propose 3 formules pour faciliter les voyages en train.*

Le service SNCF

Domicile/Train : ce service propose, aux seniors de plus de 60 ans et aux personnes à mobilité réduite, un accompagnement spécialisé, en véhicule, de votre domicile jusqu'à votre place assise dans le train, avec prise en charge des bagages ou de l'animal de compagnie et ouverture ou fermeture du domicile. Tarif à partir de 19,99 € pour 1h00 d'accompagnement tout inclus. Plus d'informations : www.sncf.com/fr/services/domicile-train ou par téléphone : 0811 654 653 (0,05 €/mn + prix appel).

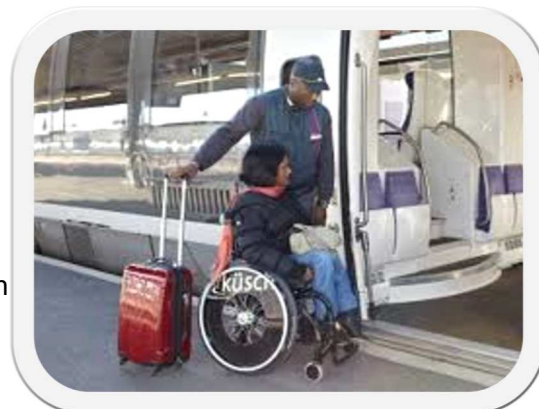
**Voyages-
sncf.com**

2 places UFR réservées par TGV

Sur les 4 places disponibles pour les passagers en fauteuil roulant dans chaque rame Océane du TGV Atlantique, seules les 2 places numérotées, sont mises en vente sur les canaux classiques. Les 2 autres places, non numérotées servent au cas par cas, selon le trajet, à placer ou replacer des clients Utilisateurs de Fauteuil Roulant (UFR) de dernière minute selon le niveau d'occupation de l'espace par les 2 UFR et le gabarit de leur fauteuil roulant. Elles sont donc à discrétion du chef de bord. En pratique, le nombre de

places "fauteuil roulant" disponibles à la vente est donc de 2, et non de 4.

Les compagnons du voyage : ils vous proposent un accompagnement personnalisé pour vos correspondances en gares parisiennes. Plus de renseignements sur : www.compagnons.com.



Wheeliz, le service de location de voitures aménagées entre particuliers

Le service possède plus de 500 véhicules (avec rampe ou poste de conduite adapté) partout en France, à partir de 45 € par jour de location. Pour trouver une voiture aménagée proche de chez vous ou de votre gare de destination ou proposer votre propre voiture : www.wheeliz.com.

• La Carte Mobilité Inclusion : c'est parti ou pas...

Les anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement, sont, à compter du 1er juillet, remplacées par la nouvelle et unique CMI (Carte Mobilité Inclusion). Il est toutefois impossible de savoir si la nouvelle infrastructure électronique de création de la carte mobilité inclusion est opérationnelle : l'Imprimerie Nationale, chargée de réaliser ce

document sécurisé, renvoie toutes les questions à la Direction Générale de la Cohésion Sociale... qui n'apporte aucune réponse. Chacune des 101 Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) doit établir une convention avec l'Imprimerie Nationale et fournir, entre autres, la signature numérisée du Président du Conseil

Départemental (or, certains ont dû démissionner pour un autre mandat...). Certaines MDPH fournissent des informations contradictoires et la téléprocédure que l'Imprimerie Nationale doit mettre en ligne et gérer pour délivrer les duplicatas des cartes mobilité inclusion ne semble pas être mise en œuvre.

ACTUALITES NATIONALES / EN BREF

● ACCESSIBILITÉ

●● Macron veut réformer les normes d'accessibilité

Lors de la 1ère conférence nationale des territoires qui s'est déroulée mi juillet, le Président de la République a prôné un allègement des normes de construction, et particulièrement, celles qui concernent l'accessibilité pour les personnes handicapées. Il souhaite

que, pour une norme publiée, 2 soient supprimées.

En septembre dernier, il a confirmé cet objectif en présentant les grandes lignes de la réforme du logement qu'il envisage et qui comporterait une révision des normes

environnementales et sociales. Le chef de l'État prône le pragmatisme : l'objectif étant d'accroître le nombre de logements construits tout en diminuant leur prix.

●● Pas d'accessibilité pour les DOM

Un rapport sénatorial, publié début juillet, prône l'exemption de règles d'accessibilité pour la construction d'immeubles dans les Départements d'Outre-Mer en raison notamment des difficultés très concrètes d'application dans ces départements et qui aboutiraient à des absurdités ou à des

impossibilités. Parmi ces difficultés, le sénateur évoque le climat tropical des îles outre marines, leur topographie montagneuse, les sols végétalisés impraticables en fauteuil roulant pendant la saison des pluies... Sans proposer de solutions d'adaptation de la



réglementation aux réalités de terrain, le sénateur conclut à l'exonération pure et simple d'obligations qu'il juge complexes, lourdes et coûteuses.

●● Locaux commerciaux : le propriétaire doit payer les travaux...

Le Tribunal de Grande Instance de Draguignan (Var) a estimé qu'il appartenait au propriétaire d'un local commercial, et

non à l'exploitant locataire, de faire réaliser ou de payer les travaux de mise en accessibilité prévus par la loi.

À voir si cette décision fera jurisprudence et sera généralisée sur tout le territoire...



●● Transports : 55 Ad'Ap passés au crible

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) a publié, en juin dernier, un panorama portant sur 55 Schémas Directeurs d'Accessibilité Programmée des transports (SD'AP) déposés avant le 31 décembre 2015. Il porte sur 9 régions (dans leur ancien découpage),

12 départements et 34 Autorités Organisatrices de Mobilité. 1/4 de ces collectivités n'avait pas élaboré le schéma directeur d'accessibilité des transports prévu par la loi du 11 février 2005. Pour les transports interurbains, 60% des véhicules sont accessibles, ainsi que 15 à 30% des points d'arrêts, contre 85% des bus et 50 à 70% des arrêts dans les transports urbains. La part des points d'arrêts considérés comme prioritaires du fait de la

réforme de l'accessibilité du 26 septembre 2014, et devant être aménagés, varie selon les AD'AP de 15% pour les gares et haltes ferroviaires régionales à 35% pour les Autorités Organisatrices de Mobilité de moins de 200 000 habitants. Cette adaptation, très partielle des réseaux, risque de les rendre en pratique inutilisables compte-tenu des distances à parcourir pour rejoindre un point d'arrêt adapté.

• ÉDUCATION / INSTITUTIONS**•• 8 000 Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) en plus !**

Fin août, la création de 8 068 emplois supplémentaires d'aide aux élèves handicapés a été annoncée. Ces emplois avaient été prévus et budgétés par le précédent gouvernement.

Ils s'ajouteront aux 50 000 personnels en contrats aidés et aux 22 000 AESH pérennisés. Ces 80 000 employés aideront 164 000 élèves handicapés en assistance individuelle ou collective.

Une cellule « aide handicap école » est ouverte, depuis une dizaine d'années, aux parents et enseignants, joignable par téléphone (0810 55 55 00) ou par courriel.

Toutefois, lors de la rentrée scolaire placée sous le slogan « l'école de la confiance », le Ministre de l'Éducation Nationale n'a pas été en mesure de préciser si les personnels d'accompagnement scolaire accordés par les Maisons

Départementales des Personnes Handicapées seraient effectivement financés et recrutés pour la rentrée ni si les matériels adaptés seraient rapidement mis à disposition. Enfin, aucun successeur au délégué à l'Emploi des personnes handicapées au ministère de l'Éducation Nationale, fonction vacante depuis avril dernier, n'a été annoncé.

•• L'exil en Belgique coûte cher

La Sécurité Sociale a remboursé en 2016 pour 157,4 millions d'euros de

dépenses de santé effectuées à l'étranger, dont 77% portent sur l'accueil éducatif et l'hébergement de Français handicapés (pour la plupart handicapés mentaux) laissés sans solution dans notre pays. Cela représente plus de 121 millions d'euros, en augmentation de 18% par rapport à 2015 alors que l'an dernier le

gouvernement français avait annoncé l'arrêt du placement de personnes handicapées à l'étranger, décision de facto sans effet puisque des Maisons Départementales des Personnes Handicapées poursuivent cette pratique, faute d'autre solution répondant aux besoins des personnes concernées et de leurs familles.

• EMPLOI**•• 62% des inaptes licenciés**

La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) a publié, fin juin, la première partie d'une enquête réalisée auprès de son réseau sur le sort réservé aux salariés devenus inaptes à leur poste de travail du fait d'une maladie ou d'un accident du travail. Elle a recueilli 5 000 réponses et montre que les 2/3 de ces salariés ne poursuivent pas leur activité professionnelle dans la même entreprise, 62% étant licenciés pour inaptitude et 10% d'entre

eux seulement parviennent à retrouver rapidement un emploi dans une autre entreprise. Parmi ceux qui sont réintégrés, seulement 8% ont repris leur travail avec un aménagement de poste et 5% sur un poste différent. Enfin, 80% des plus de 46 ans en arrêt de travail le sont pour une longue durée dépassant 3 mois. La FNATH dénonce une dégradation de la situation depuis la dernière enquête menée en 2011. Alors que le gouvernement a annoncé un moratoire du compte pénibilité et que les



ordonnances annoncées sur la rénovation sociale doivent également concerner l'inaptitude au travail, cette enquête montre à quel point un accident du travail ou une maladie d'origine professionnelle conduit à l'exclusion du monde de l'entreprise.



• l'Assemblée Générale de Colmar, le 24 juin 2017

Avant de commencer ce compte rendu, nous voudrions saluer Stéphane et moi, la disponibilité de nos 2 bénévoles (Francis et Marylou) : nous avons pu apprécier en effet la qualité de leur accompagnement et aussi leur bonne humeur durant ces 2 jours à COLMAR.

Un grand merci également à la Délégation 35, à Francis RENARD, son directeur, et à Catherine Poulain : grâce à leur soutien financier et matériel pour l'organisation de ce déplacement, notre participation à cette AG a été possible. Et, au bout de près de 1 000 km sous la chaleur, nous sommes arrivés à destination : voici donc le compte-rendu de l'A.G de l'A.P.F.

Les allocutions de bienvenue

Après celle du Maire de Colmar, devait venir celle de la nouvelle ministre des personnes handicapées (Madame Cluzel, elle-même mère d'un enfant en situation de handicap). Manque de chance, elle a été retenue au dernier moment par le Président de la République pour la préparation des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Nous avons donc dû nous contenter d'un petit message en vidéo : Madame Cluzel a affirmé sa volonté d'avancer vers une société inclusive et d'en faire un engagement prioritaire pour la durée de la mandature du Président de la République. Cette déclaration nous encourage à rester vigilants et mobilisés sur les revendications que porte aujourd'hui notre mouvement A.P.F.

Le Rapport moral du Président de l'Association

La plateforme participative élaborée en vue des élections présidentielle et législative reste d'actualité : les contributions continuent d'arriver (40 au cours de l'AG) Les 7 priorités retenues par le CA :

- Une couverture des risques liés à la dépendance et à la perte d'autonomie (le « 5ème Risque » de la Sécurité Sociale).
- Une PCH (Prestation de Compensation du Handicap) finançant réellement les aides nécessaires ; la vigilance doit particulièrement s'exercer sur les évaluations : il faut que les personnes en situation de handicap soit bien évaluées en fonction de leurs besoins quotidiens.
- Un fonds d'investissement est demandé au gouvernement afin de poursuivre la revendication de l'A.P.F. pour une accessibilité universelle

- L'inclusion scolaire : des progrès ont été faits avec la création d'emplois d'AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) mais restons là-aussi vigilants

- L'accès aux soins des personnes en situation de handicap : des soins de qualité, possibilité de pouvoir choisir son praticien, réelle accessibilité des cabinets médicaux...

- Un revenu d'existence pour les personnes en situation de handicap, avec dans un premier temps, une majoration de l'AAH (Allocation pour Adultes Handicapés) de 100 € (promesse du nouveau président).

Dans le prolongement de ce rapport moral, il a été présenté aussi la nouvelle gouvernance de l'association APF : approbation des nouveaux statuts, du nouveau nom de l'association (A.P.F. - France handicap) et de la modification du règlement intérieur.





• l'Assemblée Générale de Colmar, le 24 juin 2017

Le rapport d'activités du directeur général de l'A.P.F.—Rapport financier

Un audit va être réalisé pour faire le bilan sur la nouvelle organisation des Délégations en territoires : ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ; nos attentes aujourd'hui. Le mouvement revient à l'équilibre financier après des années difficiles ; dans son intervention le trésorier a confirmé cette tendance et il a remercié les adhérents pour les efforts accomplis. Les mesures d'économie prises par le CA (Conseil d'Administration) n'ont pas nui à la qualité des prestations dans les différents secteurs de l'association ; celle-ci a même pu être localement amplifiée grâce au dynamisme de nos actions. Le développement des bureaux régionaux permet de mieux cibler l'offre de service ; des DRH (Direction des Ressources Humaines) y ont été mises

en place pour renforcer les équipes de directions. Au niveau de la Direction Générale, un directeur pour le suivi des legs a été recruté le 1er avril ; les Délégations sont invitées à relayer cette démarche de recherche de legs (ce qui est déjà une réalité dans le 35) Cette année, la politique de la jeunesse est relancée : nous avons eu l'occasion de voir un clip sur leur action et l'intervention des représentants portait sur leurs revendications. La place de la famille est également importante et nous avons entendu une intervention dynamique des responsables de ce secteur pour exposer leurs revendications au sein de l'A.P.F. Autre axe d'amélioration : les prestations informatiques ;



la communication en interne et en externe.

Les différents rapports ont été approuvés par les 450 membres présents. Prochain rendez vous : le congrès de Montpellier en juin 2018.

Patrick Aubry et Stéphane Rigault

Le rapport annuel 2016 est disponible en téléchargement sur le site Internet de l'APF : <http://www.apf.asso.fr/presentation-rapports-annuels>

Lancement de la consultation sur le projet associatif 2018/2023

En cette rentrée, la démarche participative pour élaborer ensemble (adhérents, élus, usagers, salariés et bénévoles) notre nouveau projet associatif pour 2018/2023 a été lancée. Cette consultation se fera en 3 étapes :

- Définir les orientations du projet associatif (octobre à décembre 2017),
- Écrire le projet associatif (mars 2018),
- Mettre au vote le nouveau projet associatif (lors du congrès APF du 21 au 23 juin 2018 à Montpellier).

Pour accompagner tous les acteurs dans cette démarche, des ambassadeurs ont été nommés dans chaque région (binômes élus/salariés). Ces ambassadeurs seront amenés à animer ou accompagner l'animation d'une réunion plénière régionale à l'automne 2017 et à participer à des réunions au niveau local (une par Délégation et dans des établissements). Les ambassadeurs, en lien avec le CAPFR (Conseil APF de Région) et la direction régionale, s'appuieront sur les membres du groupe de travail régional, sur les responsables interrégionaux des actions associatives et sur des relais qu'ils désigneront et formeront (1 à 3 par région).

En Bretagne, les ambassadeurs sont : Jean Yves Le Houëzec, élu d'Ille-et-Vilaine et Chantal Paque, salariée chargée des actions associatives des Côtes-d'Armor.

**INFOS NATIONALES APF****• « RePairs aidants » : 10 modules de formation**

« RePairs aidants », l'action de sensibilisation et de formation de l'APF en direction des parents, conjoints et proches aidants familiaux, initiée en 2017, propose 10 modules de formation animés par un binôme professionnel et aidant pairformateur :
 Être aidant familial : les répercussions familiales, professionnelles et sociales
 Se maintenir en bonne santé

La complémentarité aidants familiaux/professionnels : comment s'entendre ?
 Autour de l'annonce : pourquoi moi ? Pourquoi nous ? Pourquoi dans ma famille ? Pourquoi ?...
 Être aidant familial aux différentes étapes de la vie de la personne aidée : à chaque étape, de nouvelles interrogations
 Les aides et les droits des aidants familiaux : comment les trouver,

comment s'y retrouver ?
 Les approches techniques et pratiques :
 Manutention du corps humain
 Alimentation et diététique
 Aides à la communication
 Aménagements, entretien du fauteuil roulant, du fauteuil roulant électrique.

Informations complémentaires auprès de la Délégation : 02 99 84 26 66.

L'APF poursuit son engagement contre la maltraitance, Un enjeu de taille !

Engagée depuis de nombreuses années dans la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance, l'APF franchit une étape supplémentaire. Le 15 juin dernier elle a co-organisé une journée d'études sur ce thème aux côtés du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, de l'ADF (Assemblée des Départements de France), de la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne), de la Haute Autorité de Santé et de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) avec pour objectif d'impulser une politique publique de lutte contre la maltraitance.

Le 26 Juillet dernier la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la maltraitance avec un plan d'actions qui sera présenté au second semestre 2018.

• Les dons et legs constituent une part importante des ressources de l'APF.

Afin de poursuivre et relancer les actions en Ile et Vilaine dans ce domaine, une équipe locale a été constituée. Elle est composée de Monique et Serge BERLAN, Stéphane RIGAULT, Daniel MORIN.

Après une réunion de présentation à Rennes du projet de développement, par le service central APF des Relations Testateurs, diverses actions de sensibilisation dans le département sont envisagées : dépliant local, sur le site APF 35, information des adhérents, usagers, des établissements et services APF, contact avec la Chambre des Notaires... Vous pouvez vous informer ou orienter des interlocuteurs auprès d'eux.

• Ouverture de Cascade

Cascade est le nouveau référentiel de l'ensemble des structures de l'APF destiné aux encadrants et élus de l'APF. Il vise à constituer et maintenir un annuaire unique de toutes les structures APF : Établissements, Délégations et Conseils APF, Entreprises Adaptées, services du siège... Ainsi, pour chaque structure, Cascade vous donne les principales coordonnées (adresse, mail, téléphone, fax...) ainsi que le nom du directeur ou du responsable.

une équipe locale dédiée à votre écoute

- Pour vous accueillir à la délégation APF d'Ille-et-Vilaine
- Pour vous renseigner sur les projets locaux
- Pour entretenir un lien simple et chaleureux avec les bienfaiteurs qui le souhaitent

Transmettre tout ou partie de vos biens à la cause qui vous est chère est un geste d'une grande générosité, à la symbolique forte.

Nous savons l'importance de se sentir en confiance, de prendre son temps, d'être bien informés et surtout bien compris, pour réfléchir sereinement à la question de la transmission de son patrimoine.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter !

Monique 06 52 20 39 97	Daniel 07 82 35 17 51
Serge 06 74 37 98 57	Stéphane 06 31 38 92 93

Par courrier :
 APF - référents legs
 40 rue Danton - 35200 RENNES

Par email :
 dd35@apf.asso.fr

• Bilan d'activités de la MDPH d'Ille-et-Vilaine en 2016

En juin 2017, a été présenté en commission exécutive de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) un compte-rendu de l'activité déployée au cours de l'année 2016. Voici quelques uns des éléments les plus saillants.



Moyens dont dispose la MDPH

- moyens en personnels : un peu plus de 81 équivalents temps plein
- moyens financiers : 3,5 M € dont une dotation de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) : 1 M €
- l'appui des 13 CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) du département (accueil physique, téléphonique et par e-mail)

Évolution des modalités de réponse à la demande

- 16 000 personnes reçues à l'accueil de la MDPH ; ce chiffre baisse régulièrement chaque année (le pic a été atteint en 2010 : 22 000 accueils individuels).
- 36 000 réponses par téléphone : chiffre en augmentation (24 000 en 2010)
- 3 600 réponses aux mails (2 600 en 2011) ; le délai moyen de réponse est de 48 h.
- À ces chiffres, il convient d'ajouter la contribution importante des CLIC : 9 000 personnes accueillies et 12 000 réponses par

téléphone ou par mail.
- On dénombre 76 000 consultations du site internet (chiffre relativement stable)

Nombre de demandes déposées

- Secteur enfance : 13 500 (surtout attribution de l'allocation enfance et questions liées à l'orientation en milieu scolaire ou en établissement).
- Secteur adulte : 51 000 demandes ; 11 000 concernent les ressources (Allocation Adulte handicapé, Allocation Complémentaire Tierce Personne, Complément de Ressources) ; 17 000 concernent la vie professionnelle (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et orientation professionnelle)

Délai de traitement des dossiers

- enfance : 3 à 4 mois sauf Prestation de Compensation du Handicap (PCH) 5 mois en moyenne pour 1 000 dossiers examinés

- adulte : 4 à 5 mois sauf 3 mois en moyenne pour les orientations en établissement

Décisions de la Commission des droits et de l'autonomie

Accord dans 3 cas sur 4 en moyenne, sauf :

- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : accord environ 1/2 fois
- carte invalidité : moins d'un accord pour deux demandes
- complément de ressources : moins d'un accord pour 4 demandes

Contestations des décisions

- 60 demandes de conciliations : 30 demandes satisfaites
- 860 recours gracieux (chiffre en augmentation) : 355 recours satisfaits et 50 ajournés
- 65 contentieux en tribunal : les plaignants obtiennent satisfaction environ 1 fois sur 3.

NUMEROS UTILES :

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

● Envie autonomie : l'offre solidaire de matériel médical

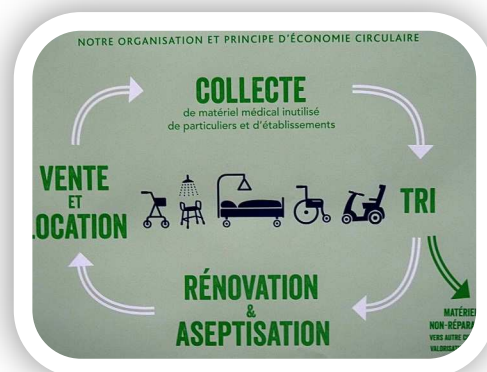
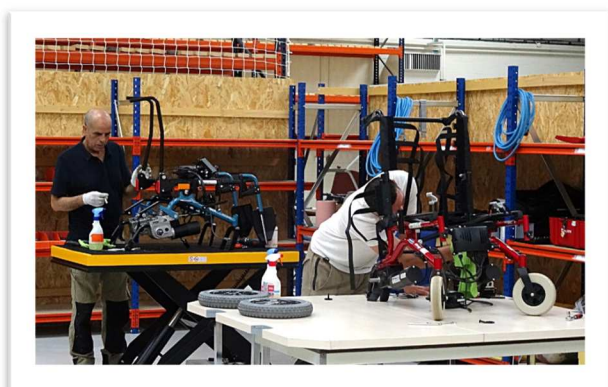
L'Association pour la Promotion des personnes Handicapées (APH) Le Pommeret et L'Association Envie 35, œuvrant toutes 2 pour l'insertion professionnelle, ont lancé en mars dernier une nouvelle activité : récupérer et rénover du matériel médical inutilisé (matériels d'aide à la mobilité, à l'hygiène et au confort, manuel comme électrique). Une équipe de 9 personnes, dont 6 en insertion professionnelle,

travaille pour redonner une seconde vie au matériel récupéré auprès de particuliers ou d'établissements d'hébergement et de soins. Ce matériel est ensuite proposé à la vente ou à la location à prix très réduits avec une garantie d'un an minimum. Dans notre département, 7 établissements et services d'aide par le travail se sont proposés pour être des points de dépôts complémentaires à



Saint-Malo, Fougères, Vitré, Bréal-sous-Montfort, Bain de Bretagne, Redon, Noyal-sur-Vilaine.

Renseignements à l'atelier, 12 rue de la Donelière à Rennes ; tel : 02 99 38 28 97.



● Une soirée pour les aidants dans le cadre d'un théâtre miroir

Le groupe « une pause, un savoir » du SAMS APF 35 organise une soirée théâtre miroir consacrée aux aidants sur le thème : « Aidants familiaux, aidants professionnels : des relations en tension ? », le **19 octobre** prochain à 20h15, au Triangle (salle australe), boulevard de Yougoslavie à Rennes. Informations et inscriptions auprès du SAMS : 12 ter avenue de Pologne à Rennes ; Tel : 02 99 84 26 60.

Le groupe « une pause, un savoir » du SAMS APF 35 vous invite à la soirée

THEATRE MIROIR

« Aidants familiaux, Aidants professionnels, des relations en tension ? »

JEUDI 19 OCTOBRE à 20h15 - LE TRIANGLE (salle Australe)
Boulevard de Yougoslavie 35000 RENNES

● Les APEA de Redon font bouger les lignes

Des caméras embarquées sur les fauteuils roulants

Le pays de Redon et les Appartements de Préparation et d'Entraînement l'Autonomie (APEA) ont débuté une carte interactive de la ville pour les personnes à mobilité réduite. Son objectif : classer chaque lieu et chemin selon leur accessibilité.



accessible, en rouge quand ça ne l'est pas, et en orange quand la personne peut passer, mais avec difficulté. La carte des commerces est déjà disponible et la carte de la voirie le sera prochainement.

Une carte interactive

Des caméras fixées aux fauteuils adressent instantanément des photos sur « Open Street Map » qui est l'équivalent de « Google MAP ». Ces photos permettent d'avoir les informations suffisantes pour renseigner l'accessibilité, sur une carte. On peut voir trois couleurs différentes : en vert quand c'est

Chaque commerce ou trottoir est passé au peigne fin. On vérifie si on peut se rendre d'un lieu à un autre sans rupture.



**Carte disponible sur
wheelmap.org/Redon**



● Services à la personne : on en parle !



La Délégation d'Ille-et-Vilaine de l'APF travaille activement avec le Collectif Handicap 35 sur la réalisation d'un après-midi débats et échanges sur la question des services à

la personne, le 17 Novembre, salle Archipel au Triangle.

"Chez moi, je veux une aide de qualité ! Les personnes handicapées prennent la parole. Venez les entendre !"



• QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ? ARRIVÉES ET DÉPARTS

•• Marine Cadoux, volontaire en service civique quitte la Délégation

Son contrat a duré une année de novembre 2016 à octobre 2017. Les missions qui lui ont été dévolues dans le cadre de son service civique ont été les suivantes :

- ambassadrice de l'accessibilité universelle ;
- animatrice du groupe de travail « Services À la Personne (SAP) » du Collectif Handicap 35 ;
- Organisatrice d'une table ronde qui aura lieu en novembre prochain avec le groupe de travail SAP. L'objectif étant de donner la parole aux usagers des services d'aide à la personne, de faire émerger un débat sur le sujet ;
- Coordinatrice du projet de la « Caravane de l'Accessibilité »

lancé en mars 2016 à St Méen le Grand. L'idée est d'aller visiter les communes du département afin de sensibiliser les élus, les commerçants et les habitants à la thématique de l'accessibilité universelle : « l'accès à tout pour tous ». La caravane a déjà fait étape à Janzé, Bain de Bretagne, Guichen et bientôt Plélan le Grand et Melesse.



•• Clément, le nouveau copilote de la caravane de l'accessibilité

« Je m'appelle Clément Le Nôtre, je suis le nouveau volontaire en service civique qui remplace Marine sur le projet de « La caravane de l'accessibilité ». Ce projet consiste à défendre les droits à une accessibilité universelle, d'accès « à tout et pour tous », en se rendant dans les communes d'Ile et Vilaine de plus de 5 000 habitants (hors métropole). Pour cette mission, je serai accompagné de Cécile Cottebrune-Desbat, pour pérenniser ce projet durant l'année de mon service civique du 1^{er} septembre 2017 au 1^{er} septembre 2018.»

•• Louis-Marie : une belle expérience dans le domaine de l'animation et de l'aide à la personne

« Je m'appelle Louis-Marie Le Boulenger, je travaille dans l'Association des Paralysés de France en tant que service civique dans le réseau animation avec Stéphanie. L'objectif est de découvrir plus en profondeur ce qu'est le handicap moteur et comment les gens réussissent à vivre avec, ne les empêchant pas d'avoir une vie de loisirs et d'activités. Participer aux sorties avec les personnes handicapées est un réel plaisir pour moi, ainsi j'aide à leur faire découvrir de nouvelles expériences, et ça me permet de constater que leur handicap, bien qu'il soit un obstacle pour certaines activités, peut être franchi avec de la bonne volonté et un aménagement particulier. De plus je cherche à acquérir de l'expérience dans le domaine de l'animation et de l'aide à la personne pour mes études à venir, et je sais que cette année à l'APF m'en apportera » .





• QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?

•• Braderies

Braderie de Saint Malo

Elle a été organisée le 8 août dernier à Saint-Malo. L'énergie et la motivation des participants ont été récompensées par de très bons résultats : la recette brute récoltée s'élève à 7 627 €.



La 4^{ème} édition de l'opération HandiDon a démarré et se déroulera jusqu'au 1^{er} décembre 2017 (voir HAN'DIZOU 2017 n° 3). Des nouveautés pour cette année en Ille-et-Vilaine (en supplément des tickets Handidon à 2 € remis par

Dates des prochaines braderies organisées en 2017

Dimanche 15 octobre :
grande braderie, halle Martenot à Rennes.

Samedi 18 novembre :
braderie « livres », place du Colombier ou place de la Mairie à Rennes.



Vendredi 24 novembre :
braderie « livres », place du Colombier ou place de la Mairie à Rennes.

Samedi 25 novembre :
« jeux, jouets, bijoux et livres », dans les locaux de la Délégation.

tranches de 10, soit 20 tickets pour 2 carnets) :
- le 15 Octobre lors de la braderie organisée Halle Martenot à Rennes, les acheteurs se verront remettre gracieusement un ticket (et un seul) leur permettant de participer à l'un des 3 tirages au sort organisé dans la journée.

En effet de nombreux lots remis par nos partenaires seront à gagner.
- Des caricaturistes seront également présents le 15 Octobre et vous proposeront de réaliser votre portrait. L'argent collecté sur ce stand sera reversé au profit de l'APF.

• GROUPE INITIATIVE : MOBILISATION ET SENSIBILISATION

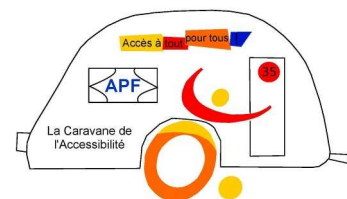
•• La caravane de l'accessibilité poursuit sa route...

Avec le Groupe Initiatives, la caravane de l'accessibilité s'est rendue, le 20 septembre dernier, sur Melesse.

Le Groupe Initiatives a également participé à une rencontre à Janzé, faisant suite au passage de la caravane en mars dernier. À cette occasion, la présentation du réaménagement total de la

voirie de la rue commerçante principale, en concertation avec les commerçants en vue de rendre cette dernière accessible, a été faite. Les travaux débuteront en Février 2018 et s'étaleront jusqu'en Juillet 2018. Il a été convenu par ailleurs que le secteur Nord-Ouest (Pleurtuit, Dinard, Cancale, Dol de Bretagne) serait

visité prioritairement dans le cadre de la Caravane cette saison, en collaboration avec le Groupe Relais de Saint Malo.



Recyclage solidaire

Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.



• GROUPE INITIATIVE : MOBILISATION ET SENSIBILISATION

•• Vous avez dit sensibilisation...

Une nouveauté à partir de cette saison : le Conseil APF de Département a voté le remboursement des frais engagés lors des actions de sensibilisation scolaire à hauteur de 60 € par demi-journée et 100 € par journée d'intervention. Il est rappelé à tous les adhérents et bénévoles de l'Association qu'ils sont les ambassadeurs de ce projet et qu'ils sont donc appelés à mobiliser leur réseau au sein des établissements

scolaires (du primaire aux formations professionnelles) afin que nous leur proposons des interventions sur la thématique du handicap et de l'accessibilité. Les interventions peuvent être réalisées sur tout le département et le Groupe Relais de Fougères a d'ailleurs débuté ce mois-ci une recherche active d'établissements pour cette nouvelle année scolaire 2017-2018.



• LE GROUPE ENTRAIDE POLIO OUEST (EPO)

Bienvenue à Moulin-Mer le 6 Septembre 2017

Cette année, le groupe s'est retrouvé à la pointe du Finistère. Au programme repas convivial et excursion en barge motorisée "Bag An Holl".



Avant le départ

Nous étions 17 venus de Bretagne et des Pays de Loire.....en réalité 18 car nous avons un invité surprise, Merlin, yorkshire d'1,8 kg ! En guise de mise

en forme, dès notre arrivée, nous avons dû déplacer nos véhicules car la voie d'accès au centre allait être submergée en raison du fort coefficient de marée. Après un déjeuner riche d'échanges et de convivialité, embarquement pour une balade commentée jusqu'à l'embouchure de l'Aulne. Ilots, vivier de truites AAH, de mer et de moules, Landévennec et son imposante abbaye, cimetière des navires de la Marine Nationale Française, pont de Térénez, 1er pont courbe à haubans de France et première mondiale, jamais un pont à haubans de forme circulaire n'avait été construit. Nous terminons notre excursion à l'ancien moulin à marée de Moulin Mer, classé monument historique. Cette promenade en mer

fut l'occasion de découvrir une autre facette de la rade de Brest quelque peu méconnue.

Nous nous sommes donné rendez-vous l'année prochaine pour une autre aventure.



Embarquement sur Bag An Holl

Une idée ? N'hésitez pas à en faire part à Monique 06 52 20 39 97 ou Daniel 07 82 35 17 51.



Toutes les activités de la Délégation ont repris avec la rentrée, inscrivez-vous vite...

• Les ateliers en octobre



L'atelier pâtisserie :

les 3, 17 et 31 octobre ;

Les ateliers peinture et relaxation :

les 13 et 27 octobre à la Délégation ;

Les activités de sports et loisirs :

les 6, 13, 20 et 27 octobre à la salle Ory ;

L'activité vélo couché :

les 7 et 21 octobre, RV à la Délégation.



• Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouve, autour de jeux de société, tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory (près du Foyer G. d'Achon).

ACTIVITÉ "GRIMPE D'ARBRES"

Au mois de juillet, la Délégation a proposé une activité « grimpe d'arbres » installée durant l'été au château des Pères à Piré sur Seiche. Cette activité a été renouvelée en septembre. Elle est totalement adaptée et sécurisée. N'hésitez pas à vous informer auprès de Stéphanie.

• Les sorties et balades d'octobre



- ◇ Char à voile à Cherrueix : les 5 et 19 octobre ;
- ◇ Journée découverte aux jardins des Renaudies (53) : le 26 octobre ;
- ◇ Soirée Mac Do et cinéma : le 6 octobre ;
- ◇ Restos et bowling à Cap Malo : le 12 octobre ;
- ◇ Soirée karaoke au café de Rennes : le 20 octobre ;
- ◇ Repas libanais à la Délégation : le 26 octobre ;

• Agenda des groupes en octobre

- ◇ Participation du Groupe Initiatives :
réunion STAR / Handistar le 6 octobre, table ronde service à la personne le 13 octobre ;
- ◇ Réunion du Groupe Relais de Saint-Malo les 12 et 24 octobre,
- ◇ Réunion du Groupe Relais de Fougères le 10 octobre,
- ◇ Réunion du Groupe Relais de Redon le 11 octobre,
- ◇ Réunion de secteur à Plélan le Grand le 19 octobre.

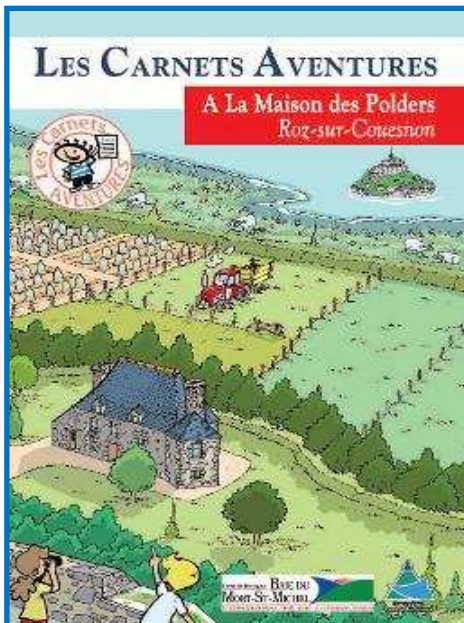


Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66). Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf35.com.

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes et Catherine Poulain pour les opérations ressources.



• JOURNEE DECOUVERTE DES POLDERS DU 18 MAI 2017



Une passagère supplémentaire ?

Eh oui, elle n'était pas prévue dans le nombre des participants et elle a fait le trajet aller avec nous. Qui était-ce ? Vous le saurez à la fin. Pour l'instant, direction Roz sur Couesnon, dans le nord de notre département, pour visiter la maison des polders... Nous arrivons en avance pour le repas mais l'accueil du restaurateur reste chaleureux et nous découvrons un petit palace : imaginez une salle de 280 places, pour nous tous seuls, avec une scène de théâtre, waouh, on va pouvoir faire la fête et certains vont peut-être oser



« monter sur les planches » !! Notre repas est, en tous points, digne de ce cadre...

C'est parti pour la visite !

Notre groupe se divise en 2 : le 1^{er} part visiter la ferme tandis que le second monte au 2^{ème} étage pour visionner un film sur les polders. La sortie de l'ascenseur est parfois délicate mais les bénévoles ont très bien géré la difficulté jusqu'au moment fatidique : au secours, à l'aide Madame la guide ! Jannick est resté coincé dans l'ascenseur entre 2 étages. Pas moyen de monter ou descendre. Heureusement, il n'a pas paniqué et il était même mort de rire... Mais comme dans les contes, tout s'est bien terminé et Jannick a pu ressortir sans souci. Ah ! Quelle histoire. La ferme des polders se compose de 3 bâtiments toujours construits en U pour réduire la force du vent au sein de la cour, vent qui souffle souvent plus fort dans les polders à cause de l'absence de dénivélé ou de bocage. Au fond, se situe l'habitation de l'agriculteur et de sa famille. De part et d'autre de cette habitation, il y a un bâtiment d'exploitation conçu pour abriter les animaux d'élevage et qui sert aujourd'hui de lieu de stockage pour les machines agricoles. Derrière ce bâtiment, 2 constructions basses : ce sont les bergeries pour les moutons de prés-salés.

Au centre de la cour, une citerne pour réserve d'eau douce garantit l'approvisionnement en eau pour les besoins de la vie courante. Lorsque les hommes creusaient dans les polders, ils ne trouvaient que de l'eau salée, ils ont donc dû aménager des citernes, dans chaque ferme, reliées par des tuyaux souterrains à des réserves d'eau de surface. Cela fonctionne depuis le 19^{ème} siècle.

Un peu d'histoire sur les polders

Mais tout d'abord, d'où vient ce nom ? C'est un mot hollandais qui désigne les marais mis au sec par enclôture (construction de digues) puis rendus cultivables par dessalure. On y cultive intensivement légumes et céréales. Les polders représentent ici 3 000 ha. Au 11^{ème} siècle, les Ducs de Bretagne ont fait consolider le cordon littoral protégeant les marais de Dol en



construisant une digue appelée, par la suite, « Digue de la Duchesse Anne ». La poldérisation a vraiment commencé en 1856. Son initiateur est un armateur granvillois : Jean Quinette de la Hogue.



• JOURNEE DECOUVERTE DES POLDERS DU 18 MAI 2017



Une activité phare : l'élevage des moutons de prés-salés

Au 11^{ème} siècle, les moines ont commencé l'élevage des moutons de prés-salés dans les herbus. On y pratique aussi la mytiliculture (moules, bouchots) la conchyliculture (coquillages), la pêche des ormeaux et des crevettes. L'agneau des prés-salés a obtenu son Appellation

d'Origine Contrôlée (AOC) en 2010. Pour cela les agneaux doivent avoir minimum 115 jours dont 70 passés dans les herbus pour garantir la qualité de la viande.

Leur caractéristique : ils ont la tête et les pattes noires et le corps blanc. Malheureusement, les nitrates et les phosphates se déversent dans le Couesnon et entraînent la pollution et la détérioration de la biodiversité. La viande des moutons est de moins bonne qualité. Il y a aussi une recrudescence de la pêche à pied par les touristes (3 millions et demi de visiteurs) qui ne respectent pas les règles de pêche et participent à cette

dégradation.

Un projet de parc régional est envisagé qui regrouperait les différentes communes alentour car le Mont Saint Michel (c'est une île 30 jours par an) est classé au patrimoine de l'humanité.

Conclusion

Et l'invitée du jour ? Vous l'avez tous deviné : c'était la pluie. À bientôt !



• Journée Découverte du 28 juillet à Lizio, chez le poète ferrailleur

Départ vers l'insolite !

Le ciel en cette matinée du 28 juillet 2017 ne semble pas bien clément et nous sommes assez dubitatifs quant aux prévisions météorologiques, mais bon ! La perspective d'une sortie hors de nos murs, suscite déjà de l'entrain en nous et c'est là le principal, n'est-ce pas ? Étant moins nombreux que de coutume, le temps du chargement des fauteuils a été amoindri, ce qui nous a fait arriver en avance au restaurant. Pour une fois, c'est nous qui avons attendu que celui-ci ouvre ses portes. Aux alentours de midi, nous avons enfin pu descendre du car. Le repas a fait l'unanimité : il a été délicieux, du début à la fin. Le ventre bien nourri, notre esprit s'est paisiblement

disposé à l'évasion.

Mais qui c'est celui-là ?

Robert COUDRAY, un talentueux poète sculpteur ferrailleur, façonne au gré de sa passion des représentations essentiellement ferreuses, plus rarement en d'autres matériaux, et a su créer, dans une fusion d'ingéniosité, de témérité et de sensibilité, un monde époustouflant ici ou là, dans la campagne de Lizio dans le Morbihan. C'est un vaste champ d'une créativité insoupçonnée que l'on découvre et où l'humour n'est pas en reste. Lorsqu'elles ne sont pas exposées ou érigées au dehors, d'autres richesses ferreuses sont savamment disposées dans des bâtiments dont la plupart sont accessibles

aux fauteuils roulants. Le regard se rassasie d'une sculpture cinétique à une autre ; il glisse de l'étonnement à l'émerveillement. Comme pour déposer une goutte de mystère sur scène surgie du rêve voire de l'imagination, des poèmes profonds, touchants agrémentent chaque détour de la déambulation dans un décor panoramique et enchanté.





• Journée découverte du 28 juillet à Lizio, chez le poète ferrailleur



Un drôle de manège

Dès l'entrée de la visite du domaine aménagé par le poète ferrailleur, notre attention a été attirée par une espèce de cage où des figurines d'un style particulier ont été en mouvement sur un manège dont l'alimentation électrique est commandé par un interrupteur à la portée des visiteurs qui peuvent l'actionner au gré de leur envie. Les petits personnages en ferraille s'animent, au régal des yeux.

Juste en face de ce manège, un tableau naturel et non peint, mais surprenant tout de même capte le regard et attise la curiosité. Ce qui s'offre à nous laisse perplexe ! En effet, la carcasse d'une Citroën comme emboutie par l'avant par l'arrière d'une barque crée une sensation empreinte d'irréalité. La fusion de ces deux éléments en un assemblage pittoresque envahi de lierre génère une vision à l'issue de laquelle l'on ne peut s'empêcher de se demander jusqu'où l'intelligence de l'homme ose pousser ses investigations et chercher ses limites !

Bric-à-brac ou œuvres d'art ?

Ce que nous aurions pris pour un tas de ferraille inutile ou de détritrus, se transforme en objets animés sous les doigts habiles du poète ferrailleur ; tout prend vie sous son impulsion qui nous façonne des œuvres d'art, dirons-nous, et dont la source d'approvisionnement est exclusivement basée sur du matériau de récupération dans les décharges publiques ou déchetteries. Une savante émulsion de technique, de savoir-faire, nimbent ses sculptures cinétiques d'une aura de magie qui les rend extrêmement vivantes. Un tambour d'une machine à laver, des pneus, des casques militaires, des chaînes de vélos, des tonnelets verticalement coupés en deux puis vernis ... tout, absolument tout, a son importance et une utilisation définie dans l'atelier du talentueux ferrailleur. Machines conçues différemment, avioneurs, sculptures musicales et aquatiques ... peuplent le jardin fantastique, surréaliste.

Un poète philosophe et enchanteur

Un brin décalé du monde, le poète ferrailleur nous dit ce qui suit, avec une philosophie pleine de grâce : « Construire des maisons droites finissait par m'ennuyer, alors

maintenant je les fais tordues. Notre monde est tellement droit, formaté, sclérosé qu'il est bon d'y mettre un peu de poésie, d'air et de liberté. Toutes ces tours font partie d'une création qui me prendra encore 20 ans : « La cathédrale éveillée ». Mes ancêtres étaient compagnons tailleurs de pierre et travaillaient sur les cathédrales, je vais tranquillement continuer leur œuvre .

Eh bien, nous savons à présent de qui il a hérité son don ! Pour les siens c'était la pierre, et pour lui, c'est le fer. Ce qu'il a su si bien recréer dans ce décor digne de la sphère de l'enchanteur Merlin a été extrait de la profondeur de ses rêves d'enfant qu'il nous fait partager aujourd'hui avec tant de saveur.

Retour sur terre

Après cette évasion qui nous a propulsés bien loin, nous sommes rentrés chez nous avec la satisfaction d'avoir vécu une journée qualitativement remplie.

*Hélène Gisèle
BOUKOU*



• **SPORTS**

Paris organisera les Jeux de 2024

Le Comité International Olympique a attribué, sans surprise, à Paris, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, seule candidate après le retrait des autres villes. Une partie des compétitions se déroulera dans des lieux prestigieux de la capitale (Grand Palais, esplanade des Invalides, Seine), et le département de Seine-Saint-Denis recevra quelques compétitions, les sportifs et les médias. Le budget global avoisine 7 milliards d'euros, dont une moitié pour l'organisation des quatre semaines de compétition et l'autre pour des infrastructures (nouveaux stades, village olympique) dont la mise en accessibilité des transports déjà inscrite dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) d'Ile-de-France. Les Jeux Paralympiques sont annoncés du 4 au 15 septembre 2024.



Athlétisme : déception française au Mondial.

L'équipe de France s'est classée au 46^{ème} rang des nations participantes aux 9^{èmes} championnats du monde d'athlétisme handisport qui se déroulaient à Londres (Angleterre) du 17 au 23 juillet. Sur les 20 médailles remportées, aucune en or que ce soit chez les hommes ou les femmes, 4 seulement en argent (Mandy Francois-Elie, Arnaud Assoumani en saut en longueur, Louis Radius dans le 1 500 m et le vétéran Pierre Fairbank sur le 800 m) et autant en bronze (Pierre Fairbank sur les 200 et 400 m, Jean-Baptiste Alaize et Angelina Lanza en saut en longueur). En nombre de médailles, la France se classe toutefois au 20^{ème} rang et nous a donné à voir un très beau spectacle.



▣ **CULTURE**

Le Sénat plaide pour une culture accessible !

2 sénatrices estiment, dans un rapport publié fin juillet, que l'accès des personnes handicapées aux activités culturelles est défaillant. Elles jugent que les politiques publiques dans ce domaine sont peu lisibles, marquées par des moyens matériels et humains insuffisants ainsi qu'un manque de visibilité des initiatives et leur éparpillement. Elles prônent le développement d'une politique tarifaire et de la pratique artistique pour tous et partout, et formulent une vingtaine de propositions. Le Sénat devrait lancer à la rentrée une campagne de communication sur le thème "handicap et culture" et voudrait cartographier les initiatives nationales dans la pratique culturelle et artistique.



Manga : « Nos yeux fermés »

La rencontre de la jeune Chihaya avec le débrouillard et toujours souriant Ichitarô, un homme aveugle qui se déplace avec une canne blanche, changera-t-elle sa méchante vie ? Ces deux personnalités se rencontrent, s'affrontent et s'approvoisent dans une manga grand format écrite par Akira Sasô, à lire comme un conte qui parvient à éviter le piège de "l'aveugle épatant" pour montrer qu'il y a toujours du bon dans l'être humain. « Nos yeux fermés », par Akira Sasô, Pika Graphic, 16 € en librairies.

9^{ème} édition du Festival Regards croisés du 8 au 10 novembre 2017 à St Malo

Chaque année, le Festival Regards Croisés a pour objectif de montrer que la différence est une source de richesse tant pour la société que pour l'entreprise. Il souhaite avant tout valoriser les aptitudes et les compétences des salariés en situation de handicap.

Notre nouvelle rubrique :
« Portrait »

• **Luc Chevrel, un kayakiste au grand coeur**

Opération Kayacoeur au profit de la Délégation



Au petit matin du 4 septembre dernier, Luc Chevrel, enseignant proche de la retraite et kayakiste, a pris la mer pour un tour de Bretagne en kayak au profit de la Délégation d'Ille-et-Vilaine de l'APF. Son périple devrait durer environ un mois. 3 jours par semaine, il troque son kayak pour un vélo VTT afin d'éviter des traumatismes articulaires et rencontrer des gens.

Ce challenge entre sa vie active et sa future vie de retraité, Luc souhaitait l'inscrire dans le cadre d'une action à caractère social et sportif et a choisi l'APF d'Ille-et-Vilaine pour, dit-il, « **mettre mes petits muscles au service de ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir pleinement se servir des leurs** ».

Bravo et merci pour cet élan du cœur généreux et solidaire !



Infos pratiques : mais où sont les petits coins ?



Une application participative et citoyenne pour trouver, par géolocalisation, des toilettes adaptées et destinées à tous, vient d'être développée par les étudiants en INFO de l'INSA de Rennes en partenariat avec le Réseau Breizh Paralyse Cérébrale, dont le DR GALLIEN est le président au pôle Saint Hélier.

Le lancement officiel d'HandiPressante a eu lieu les 3 et 4 octobre 2017 à la Maison des Associations et Dalle du Colombier à Rennes lors d'une présentation de l'application téléchargeable gratuitement sur :

<https://www.insa-rennes.fr/actualites/details-actualite/actualite/handipressante-lapplication-pour-trouver-des-toilettes-accessibles-pour-tous.html>

LES PETITES ANNONCES

📌 **À vendre** : Monte escalier droit, marque Acora Super Glide, intérieur et extérieur, à disposer côté gauche. Siège pivotant, ceinture de sécurité. Longueur maxi de la rampe : 3 mètres. Batteries neuves. Prix demandé : 900 € (acheté 3 800 € en 2011) incluant le démontage et la vérification par l'entreprise qui l'a entretenu. Remontage et adaptations possibles par cette même entreprise sur devis spécifique. Visible à Lecousse (près de Fougères), sur rendez-vous : 06 64 88 39 53.





Poème de l'automne

À l'enterrement d'une feuille morte

À l'enterrement d'une feuille morte
 Deux escargots s'en vont
 Ils ont la coquille noire
 Du crêpe autour des cornes
 Ils s'en vont dans le soir
 Un très beau soir d'automne
 Hélas quand ils arrivent
 C'est déjà le printemps
 Les feuilles qui étaient mortes
 Sont toutes ressuscitées
 Et les deux escargots
 Sont très désappointés

Mais voilà le soleil
 Le soleil qui leur dit
 Prenez prenez la peine
 La peine de vous asseoir
 Prenez un verre de bière
 Si le cœur vous en dit
 Prenez si ça vous plaît
 L'autocar pour Paris
 Il partira ce soir
 Vous verrez du pays
 Mais ne prenez pas le deuil



C'est moi qui vous le dis
 Ça noircit le blanc de l'œil
 Et puis ça enlaidit
 Les histoires de cercueils
 C'est triste et pas joli
 Reprenez vos couleurs
 Les couleurs de la vie

Alors toutes les bêtes
 Les arbres et les plantes
 Se mettent à chanter
 A chanter à tue-tête
 La vraie chanson vivante
 La chanson de l'été
 Et tout le monde de boire
 Tout le monde de trinquer
 C'est un très joli soir
 Un joli soir d'été
 Et les deux escargots
 S'en retournent chez eux
 Ils s'en vont très émus
 Ils s'en vont très heureux
 Comme ils ont beaucoup bu
 Ils titubent un petit peu
 Mais là-haut dans le ciel
 La lune veille sur eux.

Jacques Prévert



Recette

Légumes d'automne rôtis au four

(Pour accompagner vos rôtis, volailles ou poissons)

Pour 6 personnes : 2 pommes de terre, 2 panais, 1 grosse patate douce, 1 petit potimarron, 1 oignon rouge, 6 carottes (rouges, jaunes et violettes) ou autres légumes de saison à votre convenance (navets, potiron...), sel gris, poivre, herbes de Provence (ou mélange 4 épices), piment d'Espelette, paprika, 2 c. à soupe d'huile d'olive, 150 ml de vin blanc sec.

Épluchez tous les légumes, lavez-les et coupez-les en morceaux grossiers. Déposez les morceaux dans un grand saladier. Saupoudrez avec tous les épices et versez l'huile d'olive et le vin blanc. Mélangez.

Déposez sur la plaque de cuisson recouverte d'aluminium ou dans un grand plat allant au four. Faites cuire 40 minutes à 190°C en surveillant et en remuant à mi-cuisson.

Pour un goût plus caramélisé, remplacez le vin blanc par une bonne cuillère à soupe de miel liquide (ou sucre cassonade).

Charade

Mon 1^{er} débute l'alphabet,
 Mon 2nd n'est pas « avec »,
 Mon 3^{ème} est une céréale qui rapporte,
 Mon 4^{ème} précède l'arrivée,
 Mon 5^{ème} conclut le conte,
 Mon 6^{ème} parfume le thé en orient,
 Mon 7^{ème} est une bière blonde en Écosse,
 Mon tout est un événement important de l'automne pour notre Délégation.



Réponse : assemblée départementale (a, sans, bié, départ, te, menthe, ale)



Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: http://www.apf35.com/

La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)

- Adresse : 40, rue Danton - 35700 Rennes.
N° tel : 02.99.84.26.66.
N° fax : 02.99.36.77.36.
Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

DONS - Legs, donations, assurances-vie

Choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site www.apf35.fr ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes - tél. : 02.99.84.26.66.

Han'dizou 35 est édité au trimestre. Pour celui de janvier-février-mars 2018, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le 10 décembre 2017.

Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine : 40 rue Danton, 35700 Rennes.

Tirage : 500 exemplaires

Directeur de la publication : Francis Renard

Comité de Rédaction : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Pary-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Francis Renard, Tel : 02 99 84 26 66

APF logo and 'Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie' header.

Form fields for name, address, postal code, city, phone, and email.

Subscription section: 'OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI!' and 'OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE:' with pricing for individual and family subscriptions.

Donation section: 'OU 1ère cotisation gratuite' and 'ET/OU Abonnement d'1 an' with a 'TOTAL de mon règlement' box.

Payment information form: 'Mme M. Nom', 'Prénom', 'N° Rue', 'CP Ville', 'E-mail', and 'Ci-joint mon règlement par:'.